

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE L'EMPLOI
PUBLIC

2/IC72

du 22/11/1982

MINIS/DGTFP/DFP/SRD

acceptant la démission de son emploi présenté
par Monsieur K.K.L. Léon, professeur de Lycée
de 2^e Section, des Services sociaux (Enseigne-
ment).

LE MINISTRE CAMBODGIEN, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 6 juillet 1971 ;
(/u la loi n° 25/62 du 13 novembre 1962, portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 6 juillet 1971 ;
(/u la loi n° 12/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/1 du 21.3.1960, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/165 du 22.5.1964, fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/F2 du 5.7.1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 12/62 du 3.2.1962, portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/F2 du 5.7.1962, fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination du Pre-
mier ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.4.1980, portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.4.1980, portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.4.1980, portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 0065/LJT/DGTFP du 8 Janvier 1974, portant
intégration et nomination de certains cadres sortis de l'Ecole Nationale
Supérieure d'Administration (ENSA) dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchies II et III ;
(/u l'arrêté n° 2935/MF/S/DGTFP/SCARD du 17 Mars 1982, plaçant
Monsieur K.K.L. Léon en position de disponibilité (Regularisation) ;
(/u la lettre de démission introduite par l'intéressé en date du
14 Juin 1982 ;

DECARTE :

.../...

ARTICLE 1^{er} :- Est acceptée la démission de son emploi présentée par Monsieur Edouard Bona, professeur de Lycée de 2^e Section, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services locaux (Enseignement), précédemment mis en position de disponibilité d'une durée d'un (1) an pour convenances personnelles.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de l'expiration de la disponibilité, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brassaville, le 22 Novembre 1962.

par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

- Antoine NDICHO-OB. -

- Celence Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

- Edouard GOMBO MABION. -

- Yihi Ognoteumba LEKOUNDZ

REPARTITION :

JORPC.....2
DGF/DPF.....3
DPI/DST.....2
DPI.E. de la discipline.....2
DS.....3
DCF.....2
KEN.DP.....2
SGCH/BC.....3
DOSSIER.....3
INTERRES.....1